



Affaire 09-190826

Subventions aux associations pour l'année 2026 – révision du montant attribué à l'association CAPP

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 13 août 2026 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **21**

Absents : 04

Procurations : 04

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : MAURER Mhedi



LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 AOÛT 2026

L'an deux mille vingt-six le DIX-NEUF AOÛT à DIX-HUIT HEURES ET TROIS MINUTES le Conseil municipal de La Plaine-des-Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS :

PAYET Johnny Maire
FAUSTIN Jean Yves 1^{er} adjoint
IGOUE Sabine 2^{ème} adjointe
DAMOUR Jean Claude 3^{ème} adjoint
THIBURCE Héliette 4^{ème} adjointe
RIVIERE Alain 5^{ème} adjoint
DALLEAU Gina 6^{ème} adjointe
MOGALIA Mélissa 8^{ème} adjointe
LEFLEM Bernard Conseiller Municipal
MAILLOT Béatrice Conseillère Municipale
JULIE Willy Conseiller Municipal
BERGAMME Henriette Conseillère Municipale
FONTAINE Wilfrid Conseiller Municipal
PROBST Emmanuelle Conseillère Municipale
FOSSY Bernard Conseiller Municipal
LAURET Blandine Conseillère Municipale
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal
PARIEL Myriam Conseillère Municipale
DIJOUX François Conseiller Municipal
BOYER Annie Claude Conseillère Municipale
MAURER Mhedi Conseiller Municipal
CANDASSAMY Emilie Conseillère Municipale

ABSENT(S) :

ARZAL Sophie Conseillère Municipale
JISTA Elian Conseiller Municipal
ROCHETAING Roseline Conseillère Municipale
AZOR Frédéric Conseiller Municipal

PROCURATION(S) :

PAYET Mickael 7^{ème} adjoint à PAYET Johnny
ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale à DAMOUR Jean Claude
JULIE Willy Conseiller Municipal à LEFLEM Bernard
BALASSY Reine Claude Conseillère Municipale à
MOGALIA Mélissa

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20260819-DCM09-190826-DE
Date de télétransmission : 20/08/2026
Date de réception préfecture : 20/08/2026

Publicité faite le 21 août 2026

Affaire 09-190826

Subventions aux associations pour l'année 2026 – révision du montant attribué à l'association CAPP

Le Maire rappelle que dans le cadre de la campagne annuelle de demandes de subventions, l'association CAPP (Club d'Athlétisme de La Plaine-des-Palmistes) a déposé un dossier composé de plusieurs fiches actions pour l'exercice 2026.

Par délibération du Conseil municipal du 16 avril 2026, une subvention de 15 000 € a été votée en faveur de l'association pour la réalisation de l'ensemble de son programme d'activités prévisionnel. En amont, un premier versement à titre d'avance de trésorerie d'un montant de 7 500 € avait été effectué au cours du premier trimestre 2026, pour permettre le démarrage des premières actions.

Le CAPP a vu récemment sa gouvernance évoluer (changement de présidence et du conseil d'administration). De ce fait, la commune a suspendu le versement du solde, dans l'attente d'une stabilisation de la gouvernance et de la confirmation du projet associatif.

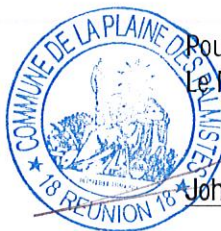
Par courrier transmis à la sous-préfecture, la nouvelle équipe dirigeante du CAPP a formellement informé de sa décision d'annuler l'organisation du « Trail des 3 Pitons », événement phare qui constituait un élément déterminant de la grille d'évaluation et du montant de la subvention accordée. L'association propose en lieu et place la tenue des « Foulées Féminines ».

Il est rappelé à l'assemblée que l'attribution d'une subvention est conditionnée au respect des objectifs et des actions validés par l'assemblée délibérante. L'abandon d'une action majeure modifie de manière substantielle l'économie générale du projet initialement soutenu par la commune. En conséquence, constatant la non-exécution d'une partie importante du programme d'actions initialement subventionné, il est proposé de réviser le montant de la subvention attribué au CAPP, afin de permettre le financement d'autres actions et projets.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **INVITE** les membres de l'assemblée ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **REVISE** le montant de la subvention attribuée au CAPP pour l'année 2026 et le fixe à 7 500 €,
- **PREND ACTE** que le versement de cette subvention est d'ores et déjà soldé,
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET

Club Athlétisme de La Plaine des Palmistes
27 avenue du stade
97431 La Plaine des Palmistes
caplainedespalmistes@gmail.com
0693 00 14 57

A l'attention de la Sous-Préfecture de Saint-Benoît
7 avenue François Mitterrand
97470 Saint-Benoît

La Plaine des Palmistes, le 23/06/2026

Objet : Annulation de la manifestation « TRAIL DES TROIS PITONS » prévue le dimanche 23 août 2026.

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons de notre décision d'annuler la manifestation sportive « Trail des 3 Pitons », initialement prévue le dimanche 23 août.

Cette décision fait suite à un remaniement du bureau de notre club, intervenu récemment. Dans ce contexte de réorganisation interne, nous ne sommes malheureusement plus en mesure de garantir la préparation et le déroulement de cette manifestation dans les meilleures conditions de sécurité, d'organisation et d'accueil que nous souhaitons offrir aux participants, bénévoles et partenaires.

Nous tenons à remercier sincèrement l'ensemble des services de l'État, des collectivités, des institutions, des partenaires privés, ainsi que tous les acteurs qui avaient déjà consacré du temps et des moyens à la préparation de cet événement. Leur engagement et leur confiance nous sont particulièrement précieux.

Nous espérons pouvoir poursuivre cette collaboration dans les meilleures conditions et avoir le plaisir de travailler à nouveau avec l'ensemble de nos partenaires et institutions lors de l'édition que nous souhaitons organiser l'année prochaine.

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Xavier DALEAU
Président du CAPP



Accusé de réception en préfecture
974-219740068-20260819-DCM09-190826 DE
Date de télétransmission : 20/08/2026
Date de réception préfecture : 20/08/2026

PROMI Iréné

Président démissionnaire du CAPP

Pour la Mairie de La Plaine des Palmistes

Objet :
Démission du bureau du CAPP

Fait le 10 avril 2026
A La Plaine des Palmistes

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons de la démission du bureau du CAPP (Club d'Athlétisme de la Plaine des Palmistes), effective à compter du 7 avril 2026

Sont démissionnaires :

- Monsieur PROMI Iréné, Président
- Monsieur ROBERT Régis, Vis Président
- Madame CHAILLOT Denise, Secrétaire
- Monsieur LEOCADIE Jean-Louis, Secrétaire Adjoint
- Monsieur ARMAND Brice, Trésorier
- Monsieur LALLEMAND Herbert, Membre
- Monsieur LEBIAN Jean-Pierre, Membre
- Madame CARCANY Pascaline, Membre

À ce jour, seuls deux membres demeurent au sein de l'association.

- Monsieur DALEAU Xavier
- Monsieur BEGUE Yannick

En conséquence, à compter de cette date, nous ne sommes plus responsables du local, du stade, ni de l'encadrement des entraînements.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de cette situation et d'effectuer les démarches administratives nécessaires.

Nous restons disponibles pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Monsieur PROMI Iréné
Président démissionnaire

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20260819-DCM09-190826-DE
Date de télétransmission : 20/08/2026
Date de réception préfecture : 20/08/2026

----- Forwarded message -----

De : **Irene Promi** <irnpromi@gmail.com>

Date: dim. 5 avr. 2026, 16:47

Subject: subventions mairie

To: Jean-Claude DAMOUR <Jean-Claude.DAMOUR@plaine-des-palmistes.fr>

Monsieur Le Maire,

Suite aux tensions actuellement présentes au sein du club, et compte tenu des incertitudes concernant son avenir, nous souhaitons, par mesure de précaution, vous demander de bien vouloir suspendre toute décision relative à la demande de subvention que nous avons déposée, dont le montant n'a pas encore été arrêté, et ce jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé au sein du conseil d'administration.

Élus pour une durée de trois ans, nous prenons collectivement cette décision en responsabilité, en concertation avec le vice-président, le trésorier et la secrétaire, afin de préserver le bon fonctionnement et les intérêts du club.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de l'évolution de la situation.

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Bien cordialement

Président :CA .- plaine des la palmistes

Monsieur **Promi** Irénée.